

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 27 mai 2019

Convocation du : 20 mai 2019

**Objet : : Convention avec la commune de la Roche des Arnauds
pour le multi-accueil « Pitchouns du Buëch »**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président, assisté de M. Maurice Chautant, secrétaire.

Etaient présents : J. Francou, F. Pinet, B. Fournier, T. Fodera, M. Barthelemy, JM. Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, S. Osinga, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Brioulle, P. Schiazza, R. Moreau, M. Gaudy, J. Bourbousse, N. Ferrere, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont.

Absents : S. Simion, A. Froget, R. Aquino, M. Truc, F. Galmiche, T. Gau, JP Artigues, F. Darini

JP Bellet excusé a été remplacé par son suppléant Bernard Fournier.

Pouvoirs :
S. Simion excusé a donné pouvoir à C. Acanfora
A. Froget excusé a donné pouvoir à F. Pinet
F. Galmiche excusée a donné pouvoir à M. Chautant
T. Gau excusé a donné pouvoir à JF. Contoz
JP Artigues excusé a donné pouvoir à B. Saudemont
F. Darini absente a donné pouvoir à René Moreau

Le système de chauffage du multi-accueil à la Roche des Arnauds est relié à la chaudière de l'école de la commune de la Roche des Arnauds. De ce fait cette dernière se charge de l'entretien et du combustible.

De la même manière, et dans une volonté de réduire les coûts, l'entretien des espaces verts et du déneigement est effectué par les agents du service technique de la mairie de la Roche des Arnauds.

Il est proposé d'établir une convention qui précise le champ d'intervention de la commune de la Roche des Arnauds et le remboursement des frais par la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition de conventionnement et charge le Président des formalités nécessaires.

| | | | |
|------------------------------------|-----------|----------------|------------|
| Nombre de membres en exercice : 37 | | | |
| Votants : 35 dont 6 pouvoirs | Pour : 35 | Abstention : 0 | Contre : 0 |

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20190527-Db57_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2019

Affichage : 04/06/2019

Pour le Président par délégation

Le Président,
Jean-Marie BERNARD

